

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR
Séance du 04 Octobre 2022

| | |
|----------------|----------|
| Séance du | 04/10/22 |
| Convocation du | 27/09/22 |
| Présents | 06 |
| Absents | 01 |
| Procuration | 01 |

- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

Présents : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

Absent : Mr BRUNET Laurent

Procuration : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

Secrétaire de Séance : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à quatorze heures sept minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Objet : Terrain sur RIEUTORT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2021 dans laquelle il a été acté la vente de la parcelle A1674 et A1670 à Mr GOUT pour un prix de 36 805€.

Il rappelle aussi que dans sa délibération du 30 mai 2022, le Conseil s'est prononcé sur le déclassement de la parcelle A1670 pour une superficie de 52 m².

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 11 avril 2022, précision faite que le cadastre a noté, dans son document officiel, la surface de 433 m² et non 437 m² comme la délibération le notifiait.

Il précise également au Conseil Municipal que l'acquéreur aura à sa charge les honoraires de négociation dus à l'Agence LES ANGLES IMMOBILIER dont le siège est à LES ANGLES, d'un montant de 4000€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le conseil Municipal décide de modifier la délibération du 11 avril 2022 et de notifier que la superficie de la parcelle vendue à Mr GOUT est bien de 433 m².

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints de signer tous les documents d'y rapportant ;

Il désigne Maître Jean-Christophe JANER à l'effet de représenter la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire, Daniel MARIN